

COMPTE RENDU CSD ACTIVITES CYCLITES

Le 5 mai 2025 à Beauvais

Présents :

Claudie AZERONDE déléguée Ufolep - Daniel LEBRUN – Hervé VAN DE PLASSE - Corinne RIBARD LEBRUN - Laurence LONGUET- Philippe Francis.

Laurence LONGUET revient longuement sur l'accident qui est arrivé lors de la course de Sacy le Grand et plus particulièrement sur les démarches à effectuer.

Claudie AZERONDE rappelle que lorsque ce genre d'incident survient, l'organisateur informe l'assurance March sur les circonstances par mail, mais il appartient au licencié de faire l'ensemble des déclarations, à défaut à son Président de club.

La CSD se félicite de la participation sur les courses avec dans chaque catégorie des pelotons conséquents. On retrouve de nombreux participants en 1^{ère} catégorie.

Les engagements par carte bleue fonctionnent très bien, à noter que les 9 € d'engagement sur place ne posent aucun problème.

Pour rappel également, il est obligatoire d'avoir un poste de secours fixe et identifiable avec une pancarte, soit à côté du podium, ou sinon une pancarte affichée à côté du podium doit localiser l'emplacement du poste de secours. Les personnes chargées des secours ou de la sécurité des coureurs doivent être identifiables par des chasubles. Nous en avons un exemple avec l'incident de Sacy le Grand, sans secours, c'est la responsabilité du Président du club organisateur qui est engagée.

La CSD rappelle qu'il n'y a pas de courses spécifiques au calendrier pour les licenciées féminines, et que dans ces conditions elles prennent le départ soit avec les 4^{ème} catégorie ou 3^{ème} catégorie. Conformément au règlement National fiche 10, elles restent dans ces catégories la saison complète. Aussi afin de leur attribuer les points en cas de classement dans les 5 premiers, la CSD décide de leur faire le carton correspondant.

A la demande de certains licenciés qui n'ont pu faire leurs trois courses pour participer au départemental et qui ont demandé une dérogation pour raison médicale ou chute, la CSD accorde cette dérogation à : HOUZIAUX Eric – RUFFIN Guénaël et LARMOYER Vincent.

La question est posée pour les 11/12 ans qui n'ont aucune épreuve au calendrier, s'ils peuvent participer éventuellement au National Ufolep, la réponse est non.

La CSD rappelle également que l'Assemblée Générale du Comité UFOLEP se tiendra au siège de l'UFOLEP le 23 mai à 18h15. La CSD souhaiterait qu'il y ait une bonne représentation de l'activité cycliste, ce qui n'est plus le cas depuis de nombreuses années.

Pour information, le Régional Cycloport qui n'apparaissait pas au calendrier se tiendra le 15 juin à ACHERY dans l'Aisne.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 h 30

La Commission Sportive départementale Activités cyclistes.

